

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 902 CP

Version: 77a

Date de révision: 22/08/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN 902 CP
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Produit de finition
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121
F-67025 STRASBOURG CEDEX
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention -

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

2. 2. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.

2. 2. 5. Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.

2. 2. 6. Elimination:

P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

2. 3. Autres dangers:

Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 25
- SGH :
- * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- Divers :
- VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
- éthylbenzène

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 902 CP

Version: 77a

Date de révision: 22/08/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- N° Id: 601-023-00-4 - N° CE: 202-849-4 - N° CAS: 100-41-4
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10
- SGH :
- * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304
- (H373 (organes de l'ouïe))
- Divers :
- VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884

- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
- N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 10
- SGH :
- * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
- (*)
- Divers :
- VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442

- acétate de 2-méthoxypropyle
- N° Id: 607-251-00-0 - N° CE: 274-724-2 - N° CAS: 70657-70-4
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 0,3
- SGH :
- * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3 - H335 * SGH08 - Danger pour la santé - Repr. 1B - H360

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
- 4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés. Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
- 4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
- 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: /
- 4. 2. 1. Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central.
Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- 4. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...
- 4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- 4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et finalement une perforation intestinale.
- 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 902 CP

Version: 77a

Date de révision: 22/08/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | En cas d'incendie, utiliser: poudre, dioxyde de carbone (CO ₂)
mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Ne pas fumer. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation
Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.
Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.
Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans un endroit très bien ventilé.
Conserver à des températures comprises entre 5 et 35°C |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Résine d'étanchéité |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m ³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m ³ = 550 • éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m ³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m ³ = 884 • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m ³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m ³ = 442 |
| 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 902 CP

Version: 77a

Date de révision: 22/08/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8. 2. 2. Protection des mains:

gants résistants aux solvants, gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

vêtements de protection à manches longues
Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.

8. 2. 4. Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- 9. 1. 1. Aspect: liquide
- 9. 1. 2. Couleur: selon nuancier
- 9. 1. 3. Odeur: caractéristique
- 9. 1. 4. PH: Non applicable.
- 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 146 °C
- 9. 1. 6. Point d'éclair: 43°C
- 9. 1. 7. Limites d'explosivité: Donnée non disponible.
- 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.93
- 9. 1. 9. Viscosité: 1 000 mPa.s

9. 2. Autres informations:

- 9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble
- 9. 2. 2. Liposolubilité: complètement soluble
- 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

9. 3. Autres données:

VOC : 232 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
- 10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
- 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Liquide et vapeurs inflammables.
- 10. 4. Conditions à éviter: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
- 10. 5. Matières incompatibles: produits toxiques
produits explosifs
substances comburantes
- 10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 902 CP

Version: 77a

Date de révision: 22/08/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. 2. Toxicité aiguë:

- | | |
|----------------------------------|---|
| 11. 2. 1. Inhalation: | [CAS 1330-20-7] :
CL50/inhalation/4h/rat = 21,7 mg/L |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | DL50/cutanée/lapin = > 1 700 mg/kg |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Non applicable. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | DL50/orale/rat = > 4 300 mg/kg |
11. 3. Sensibilisation: Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

[CAS 1330-20-7] :
CL50/48h/daphnie = 8,5 mg/L |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Données non disponibles. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Données non disponibles. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Données non disponibles. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Données non disponibles. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Données non disponibles. |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 1263 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | PEINTURES |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: | 3 |
| 14. 3. 4. Instructions d'emballage: | LQ : 5 L |
| 14. 3. 5. Code de restriction en tunnels: | (D/E) |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 3 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | III |
| 14. 4. 3. Polluant marin: | non |
| 14. 4. 4. N° FS: | F-E, S-E |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 902 CP

Version: 77a

Date de révision: 22/08/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	se référer aux points 8 et 13
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 1907-2006 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 790-2009 Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H332 Nocif par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. L'information contenue dans cette fiche a l'intention de décrire les recommandations de sécurité concernant notre produit. Elle n'engage pas sa responsabilité pour les propriétés physiques décrites.
16. 3. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Historique:	
16. 4. 1. Date de la première édition:	22/08/2016
16. 4. 2. Version:	77a
16. 5. Réalisé par:	SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr